

PRIME DE DÉMINAGE !



LES DÉMINEURS RÉCLAMENT LEUR DÛ !!!

UN JUSTE RATTRAPAGE SALARIAL ATTENDU DEPUIS BIENTÔT 25 ANS.



UNITÉ SGP POLICE-FO A SAISI LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AFIN DE REVALORISER SIGNIFICATIVEMENT LA PRIME DE DÉMINAGE !!!

➔ A ce jour le montant de la prime de déminage correspond à un pourcentage de la rémunération mensuelle brute équivalente à **l'indice brut 409**.

➔ LE CONSTAT EST AMER !!! Car depuis la création de cette prime en 1994, le montant de l'indice « référent » n'a pas évolué.

➔ Si l'on tient compte de l'évolution du grade et de l'indice qui ont conduit à l'établissement de la base de calcul de la prime de déminage, l'indice brut de référence devrait s'élever aujourd'hui à **591 points**.

➔ Au vu de l'implication sans faille des personnels démineurs et des postes à responsabilités qu'ils occupent, cet écart ne peut subsister.

UNITÉ SGP POLICE-FO demande au Ministre de l'Intérieur de procéder, sans délai, aux modifications des textes, afin de combler significativement cet écart indiciaire et d'entreprendre le rattrapage salarial attendu depuis maintenant presque 25 ans par les personnels concernés.



UNITÉ SGP
POLICE



MAJORITAIRE

FSMI FO

100% Gradés, Gardiens,
ADS et PATS

30-01-2019